

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026.09.141.B

Renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat public GIP RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)

LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 août 2026

Secrétaire de Séance: Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, Thierry BOUILLEAU à Maud FOURRIER, François ELIE à Gérard DESAPHY,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260903-2026_09_141B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.09.141.B**

Rapporteur : Monsieur ROCHETEAU

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC GIP RESAH
(RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS)**

Le groupement d'intérêt public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP RESAH) a pour objet d'appuyer la recherche de performances des acteurs du secteur sanitaire, médico-social et social grâce à la mutualisation et la professionnalisation de leurs achats et de la logistique qui leur est associée, en mettant en commun les moyens nécessaires à cet appui.

Créé en 2007 pour appuyer la mutualisation des achats hospitaliers pour la région Ile-de-France, le RESAH a ouvert, à la demande de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), l'accès à ses marchés au territoire national en 2016.

Le RESAH a constitué une centrale d'achat au sens des articles L2113-2 et s. du Code de la commande publique, qui a pour mission de passer des marchés, de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services et d'acquérir des fournitures ou services destinés aux acheteurs intervenant dans le secteur sanitaire, médico-social ou social dont le siège est situé en France ou dans un autre état membre de l'Union européenne.

A ce titre, l'acheteur qui recourt à la centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du Code de la commande publique.

Le GIP RESAH dispose d'une offre de services en matière de systèmes d'information et de télécommunications particulièrement compétitive, ce qui a motivé l'adhésion de GrandAngoulême en 2020. En effet, par délibération n°322 du 15 octobre 2020, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à la centrale d'achat du GIP RESAH moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 300 €.

Or, le montant de la cotisation s'élevant désormais à 600 € par an, il convient de renouveler l'adhésion de l'agglomération.

Par ailleurs, la souscription de certains marchés publics ou accords-cadres peut faire l'objet de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de l'adhérent. Toutefois, les économies d'échelle réalisées couvrent largement le coût de l'adhésion.

Je vous propose :

D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat du GIP RESAH et le règlement annuel de la cotisation qui s'élève, à titre indicatif, à 600 € pour l'année 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260903-2026_09_141B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document ou convention nécessaire au bénéfice des offres de service de la centrale d'achat du GIP RESAH.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260903-2026_09_141B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026